

## **Rapport n°7**

### **Cunferimentu di una subvenzione à l'associu Bastia-Corsica 2028** **Attribution d'une subvention à l'association BASTIA-CORSICA 2028**

Le Conseil municipal du 10 novembre 2021 a approuvé la création de l'association Bastia-Corsica 2028 pour assurer le portage collectif de la candidature au label « Capitale européenne de la Culture » en 2028.

Les objectifs et missions de l'association sont multiples :

- Associer et fédérer autour de la candidature les acteurs de secteurs, structures et territoires différents, publics et privés
- Recueillir et gérer les financements mixtes
- Présenter en décembre 2021 le dossier de candidature pour la pré-sélection des 4 villes qui seront amenées à concourir pour l'obtention du label
- Réaliser le programme culturel et artistique en 2028, en cas de sélection.

Pour répondre à ces objectifs, l'association a élaboré un projet d'activités présenté dans la convention figurant en annexe.

Ce projet repose tout d'abord sur la consultation et l'implication de tous les acteurs à travers les ateliers participatifs de la Fabrique de projet qui auront lieu de mai à juillet 2022 dans toute la Corse et qui font suite aux premiers ateliers du 3 au 6 décembre 2021, à Corte, Bastia et Sartène.

L'association œuvre également à la création d'un Club des Ambassadeurs pour assurer une présence au niveau européen et promouvoir la candidature de Bastia Corsica 2028 en mobilisant particulièrement la diaspora.

La mise en place d'un Comité des Mécènes viendra renforcer cette dynamique collective et permettre de recueillir des financements mixtes.

Enfin, les voyages d'études organisés par l'association permettront de nouer ou développer des liens avec différentes îles de la Méditerranée ainsi que des villes et pays européens.

La Ville de Bastia souhaite soutenir le projet de l'association dont le budget prévisionnel annuel s'élève à 265 300 €, par une aide au fonctionnement de 80 000 €.

#### **En conséquence, il est proposé :**

- D'approuver l'attribution d'une subvention à l'association BASTIA-CORSICA 2028 au titre de l'année 2022 pour un montant total de 80 000 €.
- D'inscrire la somme de 80 000 € au budget primitif 2022 compte 6574 sous-fonction 33.
- D'approuver la convention annuelle de partenariat entre la Ville et l'association BASTIA-CORSICA 2028.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de partenariat 2022 entre la Ville de Bastia et l'association BASTIA-CORSICA 2028.